

RÉUNION du 13 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, le treize avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'USSEL D'ALLIER, régulièrement convoqué par écrit le 03/04/2023 s'est réuni, sous la présidence de monsieur Marcel Soccol, maire en exercice, à la mairie.

Présents : Mmes et M. ASENSIO Bernabela, BONNEFOUS Sylvain, BROCH Catherine, CARTERON Christophe, de FLEURIAN Emmanuel, DUFLOT Gérard, GOUAT Jean-Pierre, HOLJEVAC Catherine, JOLLIVET Jeanne, SOCCOL Marcel.

Absent excusé : Mme DUPUY Nathalie qui a donné pouvoir à Mme HOLJEVAC Catherine

Mme Jeanne JOLLIVET a été élue secrétaire de séance

Après lecture, le compte rendu de la dernière réunion du conseil municipal en date du 3 février 2023 a été approuvé à l'unanimité

Monsieur le Maire ouvre la séance et expose ce qui suit :

Vote du compte administratif 2022

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Gérard DUFLOT, approuve à l'unanimité le compte administratif 2022, présenté par Monsieur Marcel SOCCOL, Maire, qui a quitté la séance pendant le vote, faisant apparaître un excédent de 179 574,21€ en section de fonctionnement et un excédent de 1 228,95€ en section d'investissement.

Vote du compte de gestion 2022

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le compte de gestion 2022, établi par le percepteur Monsieur BOULEBBINA Mihoub.

Affectation des résultats 2022

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'affectation des résultats de l'année 2022, qui sera reportée dans le budget 2023.

Résultat reporté en fonctionnement (002) : 140 600,16 €

Affectation complémentaire en réserve (1068) : 38 974,05 €

Résultat reporté en investissement (001) : 1 228,95 €

Vote du budget 2023

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget primitif 2023 qui s'équilibre en recettes et dépenses comme suit :

Section de fonctionnement : 263,258,16 €

Section d'investissement : 260 268 €

Vote du taux des taxes communales pour 2023

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité les taux des taxes communales comme suit :

Taxe Foncière Bâti 32,76%, Taxe Foncière non Bâti 38,69%, Taxe Habitation 9,83%

Aucune modification de taux n'est apportée par rapport à l'année dernière. La seule augmentation vient de la valeur des bases qui augmente d'environ 6%.

Listes des subventions aux associations

Le conseil municipal décide d'octroyer en 2023 les subventions suivantes :

Commune d'Etroussat pour le Feu d'artifice du 14 juillet	500€
ACCA d'Ussel d'Allier subvention annuelle	200€
Amicale Laïque d'Ussel d'Allier :	
Subvention annuelle	500€
Subvention pour la pétanque du 15 aout	502€
Subvention pour le Téléthon 2022 et l'achat du sapin de Noël	600€
Va z'y ma subvention annuelle	500€
Amicale des pompiers d'Etroussat subvention annuelle	200€
Entraide et solidarité subvention annuelle	200€
IFI 03 subvention annuelle	46€
Souvenir Français subvention annuelle	80€

Autorisation de signature pour l'avenant de maîtrise d'œuvre de Monsieur Larvaron

Suite à l'augmentation des coûts des matériaux, le montant des offres étant supérieur au chiffre de base, le taux de 11% du forfait de rémunération de Monsieur Larvaron passe à 10 730€ TH.

Monsieur Larvaron vient de transmettre un avenant n°1 à son contrat, afin de valider cette augmentation.

Le Conseil Municipal après lecture de l'avenant n°1, à l'unanimité :

- est d'accord sur le prix et autorise le maire à signer l'avenant n°1.

Achat de tables pour la salle des fêtes

Le conseil municipal décide de l'achat de tables pour la salle des fêtes, sur la base du devis de Challenger d'un montant de 4 683,60€ HT.

Le conseil municipal sollicite d'aide de 50% du conseil départementale dans le cadre du fond solidarité départementale 2023. Ainsi que l'aide de la communauté de commune Saint-Pourçain Sioule Limagne dans le cadre de la mise en valeur des communes à hauteur de 25%.

Informations diverses

- Les marquages au sol des intersections et passage piétons ont été réalisés.
- Un panneau d'information lumineux en Led sera placé dans la cour de la mairie, vers l'ancien local pompier. Ce panneau est offert par le conseil départemental.
- Pour les travaux de l'église l'accord de subvention définitif du conseil départemental a été voté pour un montant de 33 288€, ainsi que l'accord de subvention de la région Auvergne-Rhône-Alpes pour un montant de 36 211€.

Fin de la réunion à 21h30